

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 59 (1967)  
**Heft:** 12

**Artikel:** XVIe assemblée générale de L'AISS  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385472>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fut visitée cinq fois par la police. Le chef de la VOC, Jose Cudella Maduena, et sa secrétaire, Isabel Arriba, furent arrêtés. A Barcelone, le père Montserrat i Torrents a dû payer la valeur de 1000 fr. s. d'amende pour avoir protesté contre l'intervention de la police, et dans le village basque de Bermeo le père Florentino Arrizabalaga a dû payer 1500 fr. s. pour avoir plaidé en chaire la cause des dissidents.

Et le 14 novembre, la division entre la hiérarchie et le clergé progressiste se fit plus évidente lorsque l'évêque de Madrid, Mgr Casimiro Morcillo, retira la permission de dire des prières dans l'église de Santa Barbara pour les ouvriers arrêtés.

Les manifestations de rue de la «semaine de lutte» sont passées, et tout est redevenu normal en apparence. Mais la mauvaise humeur continue dans les usines. Les arrestations qui cherchent à démanteler les commissions ouvrières provoquent des arrêts du travail, des grèves perlées, de l'obstructionnisme, devant lesquels la police est impuissante.

Mais le développement le plus grave est peut-être la désillusion de ceux qui espéraient, il y a un an, modifier et libéraliser le régime par l'intérieur.

## XVI<sup>e</sup> assemblée générale de l'AISS

Quelque 500 délégués et observateurs représentant 140 organisations membres de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) dans 62 pays ont pris part à la XVI<sup>e</sup> assemblée générale de l'AISS, qui s'est tenue du 10 au 20 mai 1967 à Léninegrad.

Lors de la séance d'ouverture, qui a eu lieu dans le Palais Tavricheski, M<sup>me</sup> Lydia Lykova, vice-présidente du Conseil des ministres de la RSFSR et ancien ministre de la Sécurité sociale, a été élue présidente de l'assemblée générale. En souhaitant la bienvenue aux délégués au nom du comité d'organisation M<sup>me</sup> Lykova a déclaré que «le chemin parcouru par l'association, surtout ces dernières années, témoigne de son autorité accrue et de son influence sur l'évolution de la sécurité sociale dans tous les pays du monde. Nous sommes convaincus, a poursuivi M<sup>me</sup> Lykova, que l'œuvre de l'AISS continuera à contribuer activement au développement des systèmes nationaux de sécurité sociale et à une meilleure protection de la santé des masses laborieuses du monde entier, et que l'association resserrera davantage ses liens avec d'autres organisations internationales à l'avant-garde du progrès social.»

Les séances de travail de l'assemblée se sont ouvertes par la discussion du rapport sur les «Développements et tendances de la sécu-

rité sociale, 1964-1966 ». Après la présentation de quatre rapports régionaux ayant trait à l'Afrique, à l'Amérique, à l'Asie et à l'Europe, le rapporteur général, M. Moles (Argentine), a attiré l'attention sur les difficultés que l'on éprouve à déceler des tendances distinctes et des dénominateurs communs dans l'évolution des régimes de sécurité sociale des différents pays, ce qui reflète les différences que présente la situation des pays considérés du point de vue démographique, socio-économique et culturel. Certaines tendances communes apparaissent lorsque l'on envisage l'évolution de la sécurité sociale par rapport à chaque branche d'assurance; en outre, on constate une certaine similitude dans les modalités de l'évolution de la sécurité sociale dans les pays en voie de développement. La tendance générale vers l'extension de la protection assurée par la sécurité sociale à toutes les classes de la population est manifeste, en dépit de crises occasionnelles qui peuvent retarder l'effort de solidarité organisée. Une nouvelle caractéristique de l'évolution récente de la sécurité sociale est le rôle toujours plus important que cette institution joue dans la planification sociale et économique de nombreux pays; cette tendance indique que l'on se rend mieux compte des rapports existant entre les structures sociales fondamentales, le revenu national et la politique nationale de sécurité sociale.

Le deuxième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale était un rapport sur «L'enseignement de la sécurité sociale dans les universités», présenté par notre compatriote M. E. Kaiser, sous-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. M. Kaiser a souligné qu'actuellement «l'étude scientifique du corps social est devenue une nécessité vitale, dépassant en importance même celle de sciences aussi spectaculaires que l'exploration du microcosme et du macrocosme physiques. Les mécanismes économiques et sociaux qui fonctionnent dans la société humaine sont encore plus complexes que ceux qui régissent le monde nucléaire et spatial.» L'orateur a déclaré qu'en présence de la tendance actuelle de démocratisation des études, on avait le devoir d'éveiller l'intérêt des jeunes gens à l'égard de l'exploration scientifique du corps social. Les résultats de l'enquête préliminaire ont révélé que de très nombreux pays pratiquent déjà l'enseignement de la sécurité sociale sur le plan universitaire, mais la forme sous laquelle cet enseignement est donné présente des variations très marquées, même dans un pays déterminé. En conclusion l'orateur a souligné que le couronnement des études universitaires réside dans la recherche scientifique. En matière de sécurité sociale, cette recherche est trop sporadique et n'embrasse pas toutes les disciplines des sciences sociales. Une certaine coordination des efforts, sur le plan international, paraît s'imposer dans ce domaine.

L'assemblée générale discuta en outre en séance plénière des rapports de commissions permanentes, de commissions *ad hoc* et de groupes de travail de l'association qui ont siégé à cette occasion,

ainsi que des rapports sur les activités régionales de l'AISS en Afrique, en Amérique et en Asie.

Au cours de l'assemblée générale ont eu lieu deux réunions de table ronde. Les discussions sur « Les relations publiques et la presse de la sécurité sociale » ont été ouvertes par M. R. Lebel (France), et ont constitué la continuation du débat qui avait eu lieu en la matière lors d'une réunion similaire tenue à l'occasion de la XV<sup>e</sup> assemblée générale à Washington. Le rapporteur et les personnes qui ont participé aux débats ont traité du problème de la définition des relations publiques dans la sécurité sociale et de leurs objectifs particuliers; des orateurs provenant de plusieurs pays ont passé en revue les efforts faits dans ce domaine par leurs propres institutions. En conclusion, la réunion a recommandé au bureau de l'AISS d'organiser une réunion spéciale de rédacteurs des périodiques de la sécurité sociale, en vue de discuter des questions techniques concernant leur activité, et de procéder par la suite à une enquête sur l'ensemble du domaine des activités des administrations de la sécurité sociale en matière de relations publiques.

La deuxième table ronde sur « La sécurité sociale et les services sociaux » a occupé deux séances. A la première séance, le professeur R. M. Titmuss (Royaume-Uni) a analysé dans son allocution introductive les divers objectifs des différents programmes de services sociaux, en soulignant que le problème des rapports entre les prestations visant au maintien des revenus et les services sociaux en nature ne pourrait être utilement discuté que dans le contexte des différences que présentent leurs rôles respectifs. Il a abordé des questions telles que la mesure dans laquelle des services en nature sont efficaces si les revenus sont insuffisants, et inversement dans quelle mesure des prestations en espèces sont efficaces si les services sociaux assurés sont insuffisants; quels niveaux d'instruction et d'information sont nécessaires pour que l'individu puisse utiliser au maximum les services sociaux; dans quelle mesure le « choix du consommateur » peut-il être prévu dans le domaine des services sociaux. Dans la discussion qui a suivi, on a souligné la nécessité d'une planification d'ensemble de la politique sociale et d'une coordination de toutes les branches des services sociaux afin d'aboutir aux meilleurs résultats possibles.

La deuxième séance a été consacrée à l'examen des rapports entre les prestations en espèces et les services en nature dans les pays en voie de développement. Sous la présidence de M<sup>me</sup> Ida C. Merriam (Etats-Unis d'Amérique), un groupe d'éminents experts, provenant tant de pays industrialisés que de pays en voie de développement, a examiné divers aspects de ce problème. Etant donné que, dans les pays en voie de développement, ceux qui sont responsables de la politique sociale ont à faire face essentiellement à une situation transitoire, le problème des priorités à prévoir entre les investisse-

ments sociaux et économiques et des choix à effectuer dans le domaine des services sociaux eux-mêmes devient très difficile à résoudre. La solution des prestations en espèces peut être préférable lorsqu'il s'agit de protéger des salariés urbains, tandis qu'elle peut être impraticable s'il s'agit d'assurer immédiatement un certain degré minimum de protection sociale aux masses populaires n'ayant pas de revenus fixes et vivant du produit de l'agriculture traditionnelle. Les prestations en espèces dans les pays industrialisés reposent sur l'utilisation par les bénéficiaires de services sociaux déjà existants dans les pays en voie de développement, la création de semblables services sociaux paraît être au nombre des premières tâches des gouvernements comme des institutions de sécurité sociale.

Le Conseil de l'AISS, organisme composé de représentants de toutes les institutions membres de l'association, a siégé deux fois à l'occasion de la XVI<sup>e</sup> assemblée générale pour s'acquitter de certaines fonctions importantes qui lui sont confiées par les statuts. La dix-huitième session du conseil, qui a eu lieu à la veille de l'assemblée générale, a passé en revue les activités de l'association au cours des années 1964 à 1966, et a traité de l'admission de nouveaux membres. La dix-neuvième session du conseil a eu lieu immédiatement après la clôture de l'assemblée générale. Le premier point de l'ordre du jour de cette session du conseil, qui a été présidée par M<sup>me</sup> L. Lykova (URSS), a été l'élection du président, du secrétaire général, du trésorier et de seize membres du bureau de l'AISS. Renato Morelli, qui était président de l'AISS depuis 1949, avait fait savoir au bureau que, pour raisons de santé, il n'était pas en mesure de se présenter en vue d'une réélection. Pour reconnaître le rôle éminent qu'a joué M. Morelli dans le développement de l'association, le conseil l'a élu par acclamation président honoraire à vie. Le conseil a élu M. Melas, qui est à la tête de la Fédération des institutions d'assurance sociale d'Autriche, à l'unanimité et par acclamation à la présidence. Le conseil a ensuite confirmé à l'unanimité M. Leo Wildmann dans les fonctions de secrétaire général et M. Ernest Kaiser dans les fonctions de trésorier de l'AISS. Finalement le conseil a accepté l'invitation, formulée par le délégué titulaire de la République fédérale d'Allemagne, M. Bischoff, de tenir la XVII<sup>e</sup> assemblée générale de l'association en Allemagne en septembre 1970.